

Inscription en seconde générale et technologique ou professionnelle au Lycée SAINT-EXUPERY-RENTREE 2026

Veillez prendre connaissance ci-dessous des modalités d'inscription au lycée Saint-Exupéry :

- **Étape 1 : préinscription** sur le site Educonnect ou Franceconnect – portail « scolarité services » pour les élèves affectés au lycée dès **LE MARDI 30 JUIN (et au plus tard la veille de la date d'inscription prévue pour votre collège).**

Vidéo de présentation du portail : https://youtu.be/8_JHOFJDqwo

Cette étape permet à chaque responsable légal de vérifier les informations de la fiche de renseignement et de les modifier si nécessaire. L'application vous rappelle le résultat d'affectation. Vous ne pourrez donc vous inscrire que si vous êtes bien affecté au lycée Saint-Exupéry.

Vous devrez alors choisir le régime de votre enfant : externe, demi-pensionnaire ou interne. **Le régime d'internat sera soumis à validation du lycée (inscription sous conditions).**

Les documents à téléverser ou à ramener jour de la confirmation d'inscription au lycée sont à télécharger.

- **Étape 2 : confirmation de l'inscription** selon le planning en page 2. ***Merci de respecter les jours et horaires indiqués. Aucun élève ne pourra s'inscrire sans la présence de son représentant légal.***

Important : Pour les nouveaux élèves en section professionnelle : à la fin de l'inscription, une séance d'essayage des équipements professionnels est prévue et obligatoire. La présence de votre enfant est donc indispensable.

Vous rapporterez au lycée les documents attendus. *Aucun envoi postal des documents ne sera accepté.*

Documents à téléverser directement sur Educonnect

- Fiche Infirmierie (à imprimer, remplir et téléverser)
- RIB (à téléverser)

Documents à ramener lors de l'inscription au lycée

A télécharger en amont sur Educonnect :

- Droit à l'image et attestation de prise de connaissance du règlement intérieur (à imprimer et remplir)
- Fiche d'urgence non confidentielle (à imprimer et remplir)
- « Questionnaire d'aptitude aux travaux réglementés » pour la visite médicale qui aura lieu en début d'année (uniquement pour la voie professionnelle)
- 2nde générale** : Fiche de candidature /d'engagement annuel pour tous les enseignements optionnels (latin-allemand LVC-histoire de l'art-TSI-sections euro) **(voir procédure de recrutement sur le site du lycée et en pièce jointe). Toute candidature doit être accompagnée du dernier bulletin de l'année en cours.**
- 2nde professionnelle** : fiche de pré-inscription en section européenne anglais.

A ramener également (aucune photocopie ne sera réalisée sur place) :

- EXEAT de fin de scolarité au collège
- Recensement (obligatoire pour les élèves de + de 16 ans)
- Copie recto verso de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance scolaire (si déjà délivrée par votre assureur)
- Chèque de 15 Euros à l'ordre de la MDL ou paiement par carte sur place - *Falcutatif* - (Maison des lycéens)
- Jugement de divorce le cas échéant
- Tout document en lien avec une prise en charge spécifique : PAI, PAP, PPS : à remettre à l'infirmière.
- La demande d'internat sous réserve d'acceptation** : lettre + chèque de 50 euros à l'ordre du lycée Saint-Exupéry*

***Attention : pour l'internat, les places sont limitées. L'admission est donc soumise à étude du dossier de l'élève (lettre à l'attention du chef d'établissement – adresse de résidence - chèque de 50 euros - encaissé et restitué par virement à la fin de la formation si aucune dégradation constatée).**

IMPORTANT

A l'issue de la phase d'inscription et au plus tard le vendredi 3 juillet, les élèves non-inscrits perdent le bénéfice de leur affectation, les élèves de la liste supplémentaire sont alors appelés dans l'ordre de leur rang à partir du lundi 6 juillet.

Planning des inscriptions

		DATE ET HEURE	
Secondes Professionnelles <i>(Présence de l'élève indispensable)</i>	En 2 nd P REMI		jeudi 2 juillet de 8h à 10h
	En 2 nd P MIA		jeudi 2 juillet de 10h à 12h
	En 2 nd AERO		jeudi 2 juillet de 13h30 à 16h
Secondes Générales	Collège Deroche-Beauzelle	De A à H	jeudi 2 juillet de 8h à 10h
		De I à Z	jeudi 2 juillet de 10h à 12h
	Collège Guillaumet-Blagnac	De A à H	jeudi 2 juillet de 13h30 à 15h30
		De I à Z	jeudi 2 juillet de 15h30 à 17h
	Collège Mermoz-Blagnac	De A à H	Mercredi 1 ^{er} juillet de 8h à 10h
		De I à Z	Mercredi 1 ^{er} juillet de 10h à 12h
	Collège Tillion-Aussonne	De A à H	Mercredi 1 ^{er} juillet de 13h30h à 15h30
		De I à Z	Mercredi 1 ^{er} juillet de 15h30 à 17h
	Autres collèges		Mercredi 1 ^{er} juillet de 8h à 12h